



# GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69  
E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)  
Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 53 du 9 septembre 2015

## GT du 4 septembre 2015 : L'expérimentation du service civique à la DGFIP

Le 4 septembre dernier, les représentants des personnels ont participé à un groupe de travail sur l'expérimentation du service civique à la DGFIP qui, comme **F.O.-DGFIP** le présentait dans sa déclaration liminaire, s'est avéré n'être qu'une simple réunion d'information.

M. Perrin, Chef du Service RH, présidait cette réunion qui avait pour but de nous convaincre qu'il n'y avait aucun cynisme à employer les jeunes volontaires du service civique sur des missions qui relevaient, selon notre analyse, des compétences d'agents titulaires des Finances Publiques pour la mirifique somme de 573 € par mois.

Comme la logique est aujourd'hui de retarder à tout prix l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, M. Perrin a défendu une vision idéale du service civique, répondant surtout aux interrogations développées dans la déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**.

Si le Syndicat partage le fait que les missions de la DGFIP sont porteuses des valeurs de la Nation, il reste dubitatif sur l'ambition de la DGFIP à les faire partager en recourant au service civique ! En effet, on a du mal à trouver dans les neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence) en quoi les missions de la DGFIP seraient concernées.

Sans être perturbé par cette incohérence, et parce qu'il faut répondre à la commande présidentielle, il a soutenu qu'il ne s'agissait pas de procéder au retrait de personnels titulaires de l'exercice de certaines missions, citant comme exemple le cas de la mission « autour de l'accueil » qui, pour lui, ne se substitue absolument pas à la mission d'accueil traditionnel, qui continuera d'être effectuée par les agents des Finances Publiques ! L'accueil avant l'accueil, c'est quand même un concept auquel personne n'avait pensé.

Le but du service civique serait donc de « faire connaître » « de faire apprécier » la DGFIP au public, intention louable s'il en est.

Pourtant entre intérêt général et utilitaire, la Direction Générale a choisi la seconde option, tout en habillant son choix dans la dimension sociale que représente, pour elle, le service civique.

Avec sa grande prudence coutumière, elle a par ailleurs décidé de limiter l'expérimentation en recrutant une cinquantaine de volontaires répartis sur 3 directions : Ille-et-Vilaine, Nord et

Seine-St-Denis. Alors que le service civique est d'une durée de 6 à 12 mois, les jeunes volontaires de la DGFIP seront sous contrat de 8 mois, contrat qui pourra être modulé selon les circonstances ! Les tâches qui seront dévolues aux volontaires « *seront aussi précises que possible* » : admirons ici la précision du propos !

Les tuteurs, également volontaires, seront d'abord formés par l'Agence du Service Civique et l'ENFIP formera les jeunes volontaires suivant un module adapté de celui des PACTE. Précisons en outre que le jeune volontaire n'est pas subordonné aux responsables administratifs de la DGFIP, même si l'administration se réserve d'imposer des horaires de présence.

L'articulation des trois axes de missions pourrait se faire dans le temps suivant cet ordre :

- l'accueil,
- l'intervention en milieux scolaires
- et enfin, l'informatique.

Mais le volontaire pourrait tout aussi bien être « spécialisé » sur un seul axe de mission.

Enfin, l'Administration a évoqué la piste de la solidarité qui verrait les volontaires affectés auprès des agents handicapés. Elle a indiqué qu'il était trop tôt pour une mise en place dès cette année.

La délégation F.O.-DGFIP n'a bien évidemment pas été convaincue par l'ensemble des arguments de la Direction Générale.

***F.O.-DGFIP a réaffirmé que toutes les missions prévues pour le service civique sont des missions à part entière de la DGFIP et ne doivent qu'aux suppressions d'emplois successives et à la charge de travail croissant des agents, d'être « externalisées » vers les volontaires du service civique.***



#### Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Au nom de **F.O.-DGFIP**, ma déclaration liminaire concernera autant la forme que le fond de ce groupe de travail.

Abordons tout d'abord la forme :

- 1 - Être convié à un groupe de travail qui doit, selon ses propres propos, permettre à la Direction Générale « *d'exposer le projet et de concerter la mise en œuvre de l'expérimentation* ».
- 2 - Être destinataire d'aucun autre document que [la fiche recto verso](#) qui nous a été adressée en juin.
- 3 - Constater que cette fiche ressemble plus à une note d'information qu'à une fiche-projet, support habituel des groupes de travail.

C'est déjà loin de satisfaire ce que nous pourrions appeler « *le minimum syndical* » du dialogue social.

Ajoutons-lui le fond :

L'ambition annoncée de la DGFIP serait ainsi :

- **de confier aux volontaires du Service Civique** (des jeunes de 16 à 25 ans) les tâches en amont de l'accueil : cela fait des années que dans certains grands sites (Nice-CADEI par exemple), des collègues de la DGFIP interviennent jusque dans la rue pour orienter les usagers, comme vous le décrivez dans le paragraphe.
- **de familiariser certains publics au maniement informatique** et à l'utilisation des services en ligne : aujourd'hui même, des agents des Finances Publiques passent dans les files d'attente des guichets des Centres des Finances Publiques pour assister les usagers dans les démarches informatiques.

En d'autres termes, vous entendez mettre en place un service public financier et fiscal low-cost, c'est-à-dire faire exécuter des tâches récentes, mais devenues indispensables du fait de la reconfiguration de notre réseau de proximité, par des personnels sous-rémunérés.

Sans abuser des références marxistes, cela s'appelle « lumpen proletariat ».

Pour **F.O.-DGFIP**, après le recours aux PACTE, le recrutement des collègues handicapés par contrat, l'apprentissage, le service civique s'impose comme une nouvelle entorse au Statut Général.

Pour continuer sur les tâches que vous entendez confier aux jeunes volontaires, l'intervention en milieux scolaires confirme mon propos, puisque ce type d'action a déjà eu lieu par le passé, en particulier lors du passage à l'euro qui fût effectué avec succès il y a 13 ans par des agents du Trésor Public, volontaires et motivés.

Enfin, notre organisation soutient qu'il est effectivement nécessaire de sensibiliser toutes les populations à l'impôt, afin de faire connaître son utilité et en favoriser le consentement. C'est une vraie démarche citoyenne et politique, dans le bon sens du terme.

Pour **F.O.-DGFIP**, qui mieux que des fonctionnaires titulaires de la DGFIP pourront expliquer l'utilité des Finances Publiques et le fonctionnement de notre système fiscal ?

Ce n'est pas en désavouant implicitement les compétences et la technicité des agents des Finances Publiques que l'on aboutira à améliorer le civisme fiscal, ni les relations DGFIP/usagers.

**Arrêtez plutôt les suppressions d'emplois,**

**Renforcez notre administration par le recrutement immédiat de fonctionnaires de catégorie A, B et C,**

**et la Direction Générale des Finances Publiques pourra enfin accomplir toutes ses missions au bénéfice de tous nos concitoyens.**

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr) - web : <http://www.fo-dgfip.fr>

C.P.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : *Hélène FAUVEL*